

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2025

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Zotique tenue le 3 septembre 2025 à 17 h, en la salle du conseil municipal située au 1250, rue Principale et à laquelle étaient présents les conseillers municipaux Yannick Guay, Patrick Lécuyer, Jean-Pierre Daoust et Paul Forget, tous formant quorum sous la présidence de Yvon Chiasson, maire.

Le(s) conseiller(s) suivant(s) était(étaient) absent(s) : Jonathan Anderson, Éric Lachance

Le directeur général, M. Sylvain Chevrier, était présent et agissait à titre d'assistant-greffier et de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire Yvon Chiasson constate le quorum et ouvre la séance à 17 h 01. Il s'assure que l'avis de convocation a été reçu par chacun des membres du conseil municipal.

2. ORDRE DU JOUR

2025-09-290 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

- 1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et confirmation de la réception de l'avis de convocation**
 - 1.1 Ouverture de la séance, constatation du quorum et confirmation de la réception de l'avis de convocation
- 2. Ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Services techniques et hygiène du milieu**
 - 3.1 Octroi de contrat – Les Constructions GMP inc. – Achèvement des travaux d'agrandissement de la caserne et des ateliers municipaux
- 4. Période de questions de la fin de la séance**
- 5. Levée de la séance**

3. SERVICES TECHNIQUES ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-09-291 OCTROI DE CONTRAT – LES CONSTRUCTIONS GMP INC. – ACHÈVEMENT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE ET DES ATELIERS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 2025-014-STH publié sur le site du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour l'achèvement des travaux d'agrandissement de la caserne et des ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions à la date et l'heure convenues au document d'appel d'offres, soit le 28 août 2025, 10 h;

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ZOTIQUE**

CONSIDÉRANT le résultat d'ouverture de soumissions suivant :

Soumissionnaire(s)	Coût(s) (taxes incluses)
Les Constructions GMP inc.	365 497,63 \$
Les Constructions B. Martel inc.	425 525,92 \$
9367-8522 Québec inc. (Le Groupe Provil)	454 267,59 \$

Il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour l'achèvement des travaux d'agrandissement de la caserne et des ateliers municipaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Constructions GMP inc. pour un montant de 365 497,63 \$ taxes incluses.

Il est également résolu que :

- la dépense soit financée par le fonds excédent non affecté et que toutes les sommes inutilisées soient retournées à l'excédent non affecté et en permettre le paiement;
- la gestion des dépassements de coûts et modifications au contrat soient effectuées conformément au devis et au règlement de gestion contractuelle;
- la directrice des Services techniques, de l'hygiène du milieu et de l'environnement soit autorisée à signer le contrat et les documents nécessaires, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville de Saint-Zotique et non incompatible avec la présente.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Chiasson laisse la parole à l'assistance pour une période de questions à la fin de la séance.

Il mentionne qu'aucune question n'a été posée par les citoyens.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-09-292 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 17 h 06.

Yvon Chiasson, maire

Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques